

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2017 à 19h30

N° délibération **D2017-08-02** Date de convocation 5 décembre 2017

Date d'affichage 5 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice Présents Absents exc. Absents Votants
15 13 2 0 15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge
M. OLEKSIUK Nicolas
Mme PIQUEMAL Anne
M. MULLER Jean-Marie
Mme MARTIGNON Sonia
M. POINSIGNON Gilles

Mme LUBNAU Dominique M. GIRARD Guy M. FALLITO Giovanni

Mme BOULANGE Rachel
Mme DAUMAIL Martine

Mme CAISSUTI Claudie
M. MARTIN Michel

Etaient absents excusés

Mme PREVOT Nadège M. MARION Julien

Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : Approbation du rapport de la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire portant création et composition de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) ;

Dans le cadre du renforcement des compétences des communautés de communes, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République « NOTRe » prévoit depuis le 01 janvier 2017, le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, et artisanale.

Le transfert de la compétence engendre donc un transfert de charges vers la communauté de commune. Il convient donc de définir l'impact sur les allocations de compensation.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 16 novembre 2017 est invité à se prononcer sur les modalités et résultats du calcul des charges transférées et des allocations compensatrices qui en découlent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ADOPTE le rapport de la commission d'évaluation de charges transférées du 15 novembre 2017.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Silly-sur-Nied, le 12 décembre 2017 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

